

ASSOCIATION

Des tensions à la pelle dans les jardins

L'assemblée des jardins familiaux, au cours de laquelle de nouveaux administrateurs doivent être désignés, va se dérouler ce mardi dans une ambiance de suspicion.

Depuis janvier, l'association des jardins familiaux, la plus importante de la ville en nombre d'adhérents et de parcelles (503), se trouve sous administration judiciaire conformément à une ordonnance du tribunal de grande instance. Cette situation fait suite à la requête de quatre membres. Ces derniers s'opposent au président et au trésorier et leur reprochent une « altération des statuts sans assemblée générale extraordinaire ». Ils se posent aussi des questions sur les finances. Selon eux, les cotisations et la subvention de la ville représenteraient une somme proche de 230 000 euros en cinq ans.

Le tribunal de grande instance avait donné dans son ordonnance un délai de huit jours au président pour remettre les documents comptables à l'administrateur et convoquer une assemblée générale pour élire un nouveau conseil d'administration. Depuis le début de l'année, il ne s'est pas passé grand-chose selon les opposants. « C'est un échec de la justice », n'hésite pas à dénoncer l'une des adhérentes qui, avec trois autres jar-



L'association est importante. Elle compte un peu plus de 500 jardins. Remi Wafflart

diniers, a pris un avocat pour démêler l'affaire. Des adhérents qui, aujourd'hui, se sentent floués par le résultat. « L'administrateur avait de-

mandé les éléments comptables depuis 2010. Les anciens dirigeants ont seulement fourni un décompte de cotisations de 2014. Un maigre résultat. Une

« Les informations ont été transmises aux avocats »

« Démarche incongrue et mensonges ». C'est la réponse de l'avocat du président qui estime que « ces adhérents ont sollicité la nomination d'un administrateur pour nuire à l'équipe sortante. S'ils voulaient se présenter, ils auraient pu attendre l'assemblée ». Le président, lui, parlait en avril d'une petite équipe lui pourrissant la vie, « des procéduriers dénonçant des futilités ». Il disait ne plus vouloir présenter sa candidature. L'administrateur affirme que l'envoi des convocations est légal et que « les informations ont été transmises aux avocats. Les comptes sont vite faits. Il n'y a pas beaucoup de dépenses dans l'association. »

« Nous avons constaté des dérives. Nous pensons que les statuts ont été modifiés sans que soit tenue une assemblée extraordinaire. Quand nous avons demandé des explications, le président s'est braqué. Et ensuite, nous avons constaté que certaines choses n'apparaissaient pas. On a voulu savoir ce que cela signifiait », explique l'une de ces personnes.

Les requérants, eux-mêmes candidats pour reprendre les rênes du conseil d'administration, estiment aussi que la convocation à l'assemblée générale n'a pas été effectuée dans les règles. « Les convocations ont été envoyées à la mairie et les adhérents devaient aller les chercher. Il n'y a eu que 145 personnes qui l'ont fait. Normalement, il faut un courrier. Et En plus, ce sont les anciens dirigeants qui ont élaboré l'ordre du jour alors qu'ils n'ont plus la gestion de l'association, affirment-ils. Nous craignons pour le bon déroulement de cette assemblée générale. »

MARIE-CHRISTINE LARDENOIS

► Assemblée, aujourd'hui, à 14 h 30 à la salle Thierry-Meng à Bétheny.

farce. Nous avons pourtant proposé de faire expertiser les comptes à nos frais s'il le fallait. » Que reprochent-ils à l'ex-président et son trésorier ?